Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID: 059-265906115-20221004-CCAS_2022_11-DE

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six septembre deux mil vingt-deux.

Nombre de membres en exercice: 13

Membres présents: Monsieur Thierry BONTE – Monsieur Bruno POLLEZ – Madame Dominique QUINART – Monsieur Christophe GAQUIERE – Madame Virginie HUGBART-DELANNOY – Madame France DECLERCK – Monsieur Jean-Paul COCQUEEL – Madame Isabelle VERGER – Madame Thérèse DUPONT.

Absents excusés: Madame Nathalie MASSON – Madame Christiane MEURILLON (pouvoir à Monsieur Bruno POLLEZ) – Monsieur Philippe MAZELIE – Madame Anne-Sophie GRAVINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GAQUIERE.

N° 2022-11 - Objet : Nature des aides facultatives attribuées par le CCAS.

Par délibération n° 2022-09 du 10 décembre 2021, le conseil d'administration a fixé les différents cas de figure permettant de délivrer les bons d'aide facultative du CCAS.

Les aides sont délivrées sous forme de :

- bons d'aide alimentaire (denrées alimentaires, boissons non alcoolisées),
- bons de carburant ;
- bons de chauffage ;
- prise en charge totale ou partielle des frais de restauration municipale (restauration scolaire et/ou restauration centres de loisirs);
- prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription en centres de loisirs;
- prise en charge totale ou partielle des frais de garderie périscolaire ;
- prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription aux mercredis récréatifs;
- prise en charge totale ou partielle des frais d'études surveillées ;
- prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription à des activités scolaires.

Monsieur le Président propose d'ajouter aux bons d'aide alimentaire les produits d'entretien ménager et d'hygiène corporelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

Fixe la nature des aides facultatives comme suit :

- bons d'aide alimentaire (denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, produits d'hygiène corporelle, produits d'entretien ménager),
- bons de carburant ;
- bons de chauffage ;
- prise en charge totale ou partielle des frais de restauration municipale (restauration scolaire et/ou restauration centres de loisirs);
- prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription en centres de loisirs ;
- prise en charge totale ou partielle des frais de garderie périscolaire ;
- prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription aux mercredis récréatifs ;
- prise en charge totale ou partielle des frais d'études surveillées ;
- prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription à des activités scolaires.

Le secrétaire de séance, Christophe GAQUIERE. Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Préfecture le ... a. t. Le Président, Thierry BONTE.







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Verlinghem CCAS

Utilisateur: PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CCAS_2022_11
Date de la décision :	2022-10-04 00:00:00+02
Objet:	Nature des aides facultatives délivrées par le
	CCAS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-265906115-20221004-CCAS_2022_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-265906115-20221004-CCAS_2022_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	877
Nom original :		
del_ccas_2022_11.pdf	application/pdf	91132
Nom métier :		
99_DE-059-265906115-20221004-CCAS_2022_11-DE-1-1_1.	application/pdf	91132
pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2022 à 14h01min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2022 à 14h01min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2022 à 14h01min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2022 à 14h06min52s	Reçu par le MI le 2022-10-07